



## MAIRIE D'OLONZAC

### SERVICE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont des déchets qui, du fait de leur poids et/ou de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères.

Le service des encombrants a été mis en place pour les objets volumineux, qui ne peuvent pas être transportés par les administrés eux-mêmes ou pour les personnes n'ayant pas de véhicule pour se rendre à la déchetterie.

#### Comment faire une demande de ramassage d'un encombrant ?

L'enlèvement de l'encombrant se fait uniquement sur rendez-vous. (1<sup>er</sup> ou 3<sup>ème</sup> jeudi du mois le matin)

Il suffit de contacter le secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture au 04/68/91/20/11 (*lundi au jeudi 9H00 à 12H00 et de 17H30 à 18H30 et le vendredi de 9H00 à 12h00 et de 13H30 à 15H30*)

Les objets doivent être déposés, devant l'habitation, en bord de voie publique la veille au soir ou le matin même avant 8H00 - (Le service technique ne rentrera en aucun cas sur un chemin privé ou chez un particulier).

La commune prend en charge les encombrants suivants :

- Meubles (table, chaises, armoire, canapé...)
- Matelas et sommiers
- Appareils de gros électroménager (lave-linge, réfrigérateur, gazinière...),
- Des branchages ou des herbes pour une capacité maximale de 1 mètre cube.
- Divers déchets (maximum 1 mètre cube ) : bois, cartons, métaux – Matériaux triés par l'administré avant l'enlèvement